



GAMME **GEMMES**

NATURE DES PRESTATIONS	Limité à 300.000 Euros par année/adhérent
HOSPITALISATION	
HOSPITALISATION hors maternité (acceptation préalable) - MEDICALE - CHIRURGICALE - PSYCHIATRIE : dans la limite de 1 500 Eur/an	100 % DES FRAIS REELS dans la limite des tarifs habituels et raisonnables du pays de soins par jour
CHAMBRE PARTICULIERE	100 % DES FRAIS REELS (limités à 50 Eur/jour)
LIT DE L'ACCOMPAGNANT D'UN ENFANT DE -12 ans	100 % DES FRAIS REELS (limités à 30 Eur/jour maxi 30 jours)
FRAIS MEDICAUX COURANTS	
Honoraires Généralistes	70 % DES FRAIS REELS (limité à 25 Eur/visite)
Honoraires Spécialistes	70 % DES FRAIS REELS (limité à 50 Eur/visite)
Analyses, radiologie, scanners	
IRM (accpetation préalable)	70 % DES FRAIS REELS
Auxiliaire Médicaux prescrits (2)	
Médicaments prescrits (1)	
Forfait Pharmacie Non Remboursable, prescrite par un médecin (1)	100 Euros
Kinésithérapie, orthophonie et orthoptie (acceptation préalable)	70 % DES FRAIS REELS (limités à 1 500 Eur/an/pers)
Médecines douces (chiropracteur, ostéopathe, homéopathe et acupuncteur (acceptation préalable)	70 % DES FRAIS REELS (limités à 25 Eur/visite, maxi 10 visites/an/pers)
Prothèses médicales (acceptation préalable)	70 % DES FRAIS REELS (limités à 500 Eur/an/pers)
DENTAIRE	
Soins dentaires	
Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays (acceptation préalable)	
Orthodontie : enfant de moins de 16 ans (acceptation préalable) dans la limite de 6 semestres	
OPTIQUE	
Verres et monture	
Lentilles prescrites	
Forfait opération de la myopie	
MATERNITE	
Frais d'accouchement y compris Césarienne	
Frais liés au Traitement de la Stérilité - Fécondation in vitro dans la limite de 3 tentatives par adhésion	

(1) Fournitures pharmaceutiques prescrites par un médecin à l'exception des produits diététiques, hygièniques, cosmétologiques et dermatologiques. (2) Infirmiers, sages femmes.

* La liste des Etablissements non conventionnés peut être adressée à l'adhérent sur demande.

EN OPTION:

Rapatriement, ou Transport sanitaire dans le pays d'origine du bénéficiaire, ou selon la gravité du cas, vers le Centre Médical le plus proche. Présence auprès du bénéficaire, prise en charge des frais retour, prise en charge des frais de voyage en cas de décés d'un proche parent, rapatriement du corps en cas de décès.